

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

OBJET : Travaux de Démolition pour la réhabilitation, l'extension et la rénovation énergétique de la Piscine Espace Dauphins à Châteaubriant - Avenant n°1

REF : Délibération du Conseil Communautaire du 29 septembre 2022.

EXPOSE

Le Conseil Communautaire par délibération du 18 avril 2024 a donné délégation au Bureau Communautaire pour approuver les documents à intervenir et en l'espèce les avenants nécessaires pour l'exécution de l'opération de réhabilitation de l'Espace Aquatique les Dauphins.

Pour rappel, suite à l'avis de pré-information adressé au Journal Officiel de l'Union Européenne, au BOAMP et dans la presse légale le 21 juillet 2023 une procédure avait été lancée le 4 septembre 2023 de manière préalable et pour ce lot uniquement conformément à l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique.

A l'issue de la consultation, un marché portant sur le lot démolition avait été attribué à la Société KERLEROUX pour un montant de 139 000 € HT.

En cours de chantier des aléas imprévisibles ont nécessité la passation de travaux modificatifs donnant lieu à la passation d'un avenant. L'avenant a pour objet la mise en place de prestations complémentaires nécessaires pour assurer la continuité du chantier. Il s'agit donc d'un **avenant de prolongation d'un mois et en plus-value de 16 675 € HT. qui représente une augmentation de 12 % du montant initial du marché .**

En effet, la Maitrise d'œuvre représentée par le cabinet BBM a jugé nécessaire d'ajuster la prestation de l'entreprise en matière de désamiantage. Le marché initial ne prévoyait la dépose et le traitement que de 3 descentes EP intérieures, conformément aux premiers diagnostics. Au cours des travaux de démolition ont été mis en évidence plusieurs autres ouvrages intérieurs et extérieurs (hors conduits faisant l'objet d'un traitement spécifique par le lot VRD) qui contiennent des produits amiantés nécessitant leur dépose et leur traitement de manière adaptée.

Conformément à la procédure applicable, cet avenant a été présenté le 16 mai 2024 à la Commission d'Appel d'Offres. Elle s'est prononcée favorablement à sa validation à l'unanimité.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le bureau décide :

1 – de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et d'approuver l'avenant n°1 aux travaux de démolition pour l'exécution de l'opération de réhabilitation de l'Espace Aquatique les Dauphins ;

2 - d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-président délégué à signer l'avenant correspondant et toute incidence liée.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 23 mai 2024

Le Président,


Alain HUNAU

AR-Préfecture

044-200072726-20240523-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 23-05-2024

Publication le : 23-05-2024

Bureau communautaire du 2:



Le Président,


Alain HUNAU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT - DERVAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois mai, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Châteaubriant - Derval se sont réunis au siège de la Communauté de Communes à Châteaubriant, sous la Présidence de M. Alain HUNAUT

	<i>Présent (e)</i>	<i>Absent (e) ou Excusé (e)</i>
M. Elias AMIOUNI	X	
M. Rudy BOISSEAU	X	
M. Jean-Michel CHEVALIER	X	
Mme Catherine CIRON		X
M. Sébastien CROSSOUARD	X	
M. Dominique DAVID	X	
M. Bruno DEBRAY	X	
Mme Isabelle DUFOURD BOUCHET	X	
M. Philippe DUGRAVOT	X	
M. Patrick GALIVEL	X	
Mme Marie-Pierre GUERIN		X
M. Alain GUILLOIS	X	
M. Alain HUNAUT	X	
Mme Edith MARGUIN	X	
M. Jean-Luc MARSOLLIER	X	

AR-Préfecture

044-200072726-20240523-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 23-05-2024

Publication le : 23-05-2024



Le Président,

Alain HUNAUT